

Diagonales : Non compris le gibier

03-09-2016

Le 23 juillet 1926, après l'éclatement du Cartel des gauches, Raymond Poincaré constitue un gouvernement qui s'est fixé pour objectif de réformer et redresser l'économie française. Ce gouvernement réunit les plus grands noms de la vie politique française : Briand, Herriot, Painlevé, Barthou, Tardieu, Leygues, Loucheur, Eynac, Queuille... Le ministre de l'Intérieur est Albert Sarraut. L'heure est aux économies. Au début du mois de septembre 1926, il réunit les représentants des hôteliers et des restaurateurs en présence du préfet de Police de Paris. Objectif : réduire le nombre de plats proposés dans les menus. A l'issue de la réunion, le préfet de Police a pris l'ordonnance suivante :

ARTICLE PREMIER : Dans les hôtels, restaurants, pensions de famille, cafés buffets, crémeries, cantines, maisons de thé et, d'une façon générale, dans tous les établissements servant à la clientèle des aliments à consommer sur place, il est interdit de servir au même consommateur plus de deux plats (viande, & oelig;ufs, poisson) garnis de légumes ou non, les légumes servis séparément comptant pour un plat.

ARTICLE 2 : Il est interdit aux propriétaires, directeurs ou gérants des établissements désignés à l'article premier, d'offrir à leur clientèle ou de faire figurer sur leurs cartes ou menus, en ce qui concerne les viandes et les légumes, plus de quatre plats de viande ou volaille, (non compris les viandes froides et le gibier), un plat d'abats, trois plats de légumes (non compris les pâtes alimentaires et les salades).

Non compris le gibier : déjà le lobby des chasseurs !

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com

